



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Strasbourg, le 30 septembre 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Nous venons par la présente vous alerter sur la mise en œuvre des Activités Pédagogiques Complémentaires dans notre département ainsi que sur les circulaires des IEN concernant la consultation sur les programmes.

Concernant les APC :

Nous avons pu constater que les consignes données aux collègues sont parfois peu conformes aux textes réglementaires, et trop souvent accompagnées de tableaux à renseigner le plus souvent inutiles et chronophages.

Ces activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école et en groupes restreints d'élèves, concernent trois types d'activités définies librement par les équipes enseignantes. Les heures sont également annualisées ce qui doit permettre aux équipes de moduler les créneaux sur une période.

Nous souhaitons que ces principes puissent être mis en œuvre dans toutes les écoles. De même, nous plaidons pour un allègement des sollicitations administratives multiples qui tournent parfois au contrôle tatillon comme c'est le cas pour les 108 heures. Il n'est pas possible que les enseignants passent plus de temps à rendre compte qu'à agir pour la réussite de leurs élèves.

Concernant la consultation sur les programmes :

Suite à nos derniers contacts avec le ministère nous avons eu l'assurance :

- Qu'il n'y avait pas d'obligation à se réunir, ni à décider de prendre du temps sur les 24h de concertation pour discuter des programmes. Les équipes qui souhaitent garder tout leur temps de concertation pour leurs élèves et leur école peuvent le faire.
- Que pour les équipes qui ont décidé de mener cette réflexion sur les programmes, aucune forme de remontée ou de "synthèse" n'est imposée. Les contributions peuvent être individuelles ou collectives directement sur le site de mutualisation du Ministère.
- Que la consultation étant close le 18 octobre les contributions restent possibles jusqu'au dernier jour. Les dates "butoirs" anticipées indiquées par certains IEN sont donc sans objet.

Le ministre a lancé un appel à la confiance mutuelle. Il faut pouvoir le rendre concret dans notre département. C'est pourquoi nous souhaitons des avancées sur ces sujets afin de permettre à nos collègues de travailler plus sereinement à la réussite de leurs élèves.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre profond attachement au service public d'Education.

Virginie Solunto,

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU